

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2008

OBJET

de la Délibération

**ACTION SOCIALE -
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS**

Date de convocation du Conseil Municipal

18 septembre 2008

Date d'affichage : 18 septembre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, Mlle ORINEL, Mmes ROUILLARD, LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. BAUCHER à M. LE DORZE

M. LE BARON à M. MARCHAND

M. DERRIEN à M. MOUHAOU

Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

Absent

M. BONHOURE

ACTION SOCIALE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapport de Ghislaine GOUTTEQUILLET

Après avoir étudié l'ensemble des dossiers de demande de subventions, la Commission a axé les subventions 2008 autour des associations oeuvrant essentiellement pour la population pontivienne dans le domaine de l'aide alimentaire, de l'aide au logement ainsi que de l'aide aux personnes. Elle propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention 2007	subvention 2008
Association de l'Aide Familiale Populaire	400€	200€
RESTOS DU COEUR	700€	850 €
Secours catholique PONTIVY	700€	800 €
ACCUEIL ET PARTAGE	1 600€	2 000 €
SECOURS POPULAIRE		250 €
BANQUE ALIMENTAIRE	800€	950 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	170€	170 €
AMIS DU GROS CHENE	3 850€	3 950 €
ATES	2 600€	2 700 €
SOLIDARITE MEUBLES	100€	200 €
AMISEP LE RELAIS	10 400€	10 500 €
UNAFAM 56	150€	150 €
ADAVI 56	200€	200 €
CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES		100€
JALMALV MORBIHAN		50€
TOTAL	21 670€	23 070 €

La commission n'a pas engagé la totalité de l'enveloppe 2008 afin de pouvoir répondre aux associations qui n'ont pas encore déposé de demande.

Nous vous proposons :

- d'allouer ces subventions

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 25 septembre 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH